



26 septembre 2018

Appel de projets du programme Culture et inclusion

Du 24 septembre au 2 novembre 2018, le ministère de la Culture et des Communications lance un appel de projets pour le programme *Culture et inclusion*. Ce programme a pour objectif de soutenir la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu. Le soutien sera accordé en priorité aux organismes demandeurs dont le projet s'adresse à des personnes issues des groupes cibles suivants : les autochtones, les aînés, les jeunes, les minorités sexuelles, les minorités ethnoculturelles et les nouveaux arrivants ainsi que les personnes handicapées ou en situation de handicap.

Le programme découle de la mesure 15.3 du [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#) et de la mesure 2 du [Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023](#).

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité et pour soumettre un projet, les organismes intéressés sont invités à consulter le site Internet du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca/CultureInclusion.

Source : Ministère de la famille/Secrétariat aux aînés/ direction du vieillissement actif

Première Conférence nationale sur le logement de la SCHL

Les 21 et 22 novembre prochain se tiendra à Ottawa la toute première *Conférence nationale sur le logement* de la SCHL. Cette conférence explorera le rôle du logement dans la promotion de la croissance économique et de l'inclusion sociale dans les communautés. Elle se penchera également sur les principaux problèmes d'accessibilité financière et les besoins des populations vulnérables. Seront présents des experts de l'industrie, des chercheurs, des décideurs et des praticiens pour collaborer et innover sur des solutions pour répondre aux besoins de logement du Canada et partager des expériences d'ici et d'ailleurs.

La date limite d'inscription est le 21 octobre 2018.

Pour vous inscrire, suivre ce [lien](#)

Règlement sur l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation

Depuis le 1er septembre 2018, le nouveau règlement, sur l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est entré en vigueur.

De nouvelles exigences modifient le chapitre I, Bâtiment, du Code de construction. Nous vous invitons donc à en prendre connaissance et, le cas échéant, d'informer votre personnel afin que tous puissent être au courant de la nouvelle réglementation qui sera mise en vigueur à partir du 1er septembre 2020.

Diverses sources d'information sur le sujet sont disponibles en ligne :

- La page [Accessibilité des bâtiments](#) du site Web de la RBQ
- [Le règlement modifiant le Code de construction, chapitre I, Bâtiment, concernant l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation](#)

L'équipe du ROHQ

